



30/12/2022

Fonds de droit français

**GROUPAMA EUROPE
ACTIONS IMMOBILIER**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	21
7. Annexe(s)	41
Caractéristiques de l'OPC (suite)	42
Information SFDR	47

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part R, C - Code ISIN : FR0013268414

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 75% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Islande, en Norvège, en Suisse ou au Liechtenstein et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

11 février 2022

- Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF (catégorie 2), SFDR (article 8) et taxonomie ;
- Mise à jour des frais et des performances dans le DICI à fin décembre 2021 ;
- intégration de la mention IZNES.

04 août 2022

- Changement de l'adresse du siège social de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration ;
- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0%.

30 décembre 2022

- Mise en place d'une commission de surperformance de 15% sur les parts I, M, N et R ;
- Modification de l'investissement minimum de l'actif net du FCP dans le marché actions et du périmètre géographique des pays émetteurs ;
- Diminution des frais d'entrée des parts M et R : 3% au lieu de 4%.

3. RAPPORT DE GESTION

JANVIER :

Des marchés actions en baisse sur le premier mois de l'année, pénalisés par les préoccupations liées aux resserrements des politiques monétaires, les craintes liées à l'inflation, et les tensions en Ukraine. Le MSCI Europe perd -3,2% en janvier et a vu une violente rotation en faveur du style 'value'. Sur le plan sectoriel, en tête les bénéficiaires de hausses des taux et de l'inflation : énergie (+9%), banques (+7%), assurance (+5%), loin devant les technologies (-12%), l'industrie (-9%) et la construction (-8%).

Le secteur immobilier surperforme légèrement sur le mois (FTSE EPRA Nareit -2,8%). A l'image du marché dans son ensemble, les sous-secteurs performant en fonction de leurs multiples de valorisation, avec l'immobilier commercial très décoté qui surperforme largement (Hammerson +19%, Klépierre +12%, Unibail +9%) et les acteurs de la logistique à la traîne (Sagax -14%, WDP -10%, Segro -9%). Les positions en SBB, Sagax et Land Securities ont été renforcées durant le mois au détriment des lignes LEG, Covivio, Swiss Prime Site et Vonovia.

FEVRIER :

Forte chute des marchés actions en février, pénalisés par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine et la série de sanctions qui ont suivi, comme notamment le gel des avoirs financiers russes et l'exclusion de certaines banques du pays du système de transaction international Swift. Le MSCI Europe perd -3% en février avec sur le plan sectoriel, les bénéficiaires de l'inflation : matières premières (+9%), utilities (+2%) et énergie (+1%), loin devant la distribution (-10%), les banques (-9%) et l'assurance (-8%), et sur le plan géographique une forte sous-performance de la zone euro (Allemagne -7%, France -6%, vs Royaume-Uni 0% et Suisse -2%...).

Le secteur immobilier sous-performe légèrement sur le mois (FTSE EPRA Nareit -3,2%). Les expositions à la santé (Cofinimmo -10%, Aedifica -5%, Primary Health -6%) ont souffert de la publicité négative affectant les opérateurs français, alors que l'immobilier commercial continue son rebond, encouragé par de belles publications de résultats (Klepierre +9%, Eurocommercial +3%, Unibail +1%). A noter que les titres suisses ont joué leur rôle de valeurs refuges (PSP +8%, Mobimmo +3%) et une nouvelle offre d'achat de Brookfield dans l'immobilier de bureau portant sur Befimmo avec 46% de prime. Les positions en LEG et Safestore ont été allégées durant le mois.

MARS :

Légère hausse des marchés actions sur un mois de mars focalisé sur la guerre en Ukraine et ses impacts sur les économies mondiales. La forte hausse de l'inflation pousse les banques centrales à accélérer les resserrements mais des espoirs de cessez-le feu permettent au MSCI Europe de terminer le mois en hausse de 0,8%. Sur le plan sectoriel les matières premières (+6%) et la santé (+5%) sont loin devant la consommation cyclique : distribution non alimentaire (-15%), automobile (-8%) et loisirs (-8%) et la zone euro continue à sous-performer (France 0%, Allemagne -2%, Italie -2% vs Royaume-Uni +1% et Suisse +2%)

Le secteur immobilier évolue en ligne avec le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit +0,8%). Les expositions à la santé (Cofinimmo +13%, Aedifica +13%, Primary Health +10%) rebondissent fortement après la baisse du mois dernier. A l'autre bout du spectre on retrouve les valeurs résidentielles allemandes (Vonovia -11%, TAG -11%, LEG -10%) qui souffrent de la hausse des taux allemands et de la non-indexation de leurs loyers à l'inflation. A noter nouvelle offre d'achat de Brookfield dans l'immobilier de bureau portant sur Hibernia en Irlande avec 39% de prime. Les positions en LEG, TAG, Segro et Unibail ont été allégées durant le mois.

AVRIL :

Le MSCI Europe clôture le mois d'avril en baisse de -0,6% dans un contexte macro-économique instable marqué par l'enlisement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, les confinements liés à la politique zéro-COVID en Chine et le manque de visibilité des politiques monétaires des banques centrales provoqué par les pics d'inflation. Sur les marchés américains, le S&P500 enregistre sa plus mauvaise performance depuis 1970 (-8,8%). En Europe, on observe une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs (Santé, Utilities, Agro-alimentaire) au détriment des secteurs cycliques et à durée longue (Technologie, Industrie). Le secteur de l'Énergie continue de profiter de la hausse des prix du pétrole. Le secteur immobilier sous-performe largement le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit -5,7%), pénalisé par la forte baisse du segment résidentiel (Balder -21%, Kojamo -13%, Vonovia -10%). Le segment de la santé a été renforcé durant le mois (Cofinimmo, Aedifica), et des lignes en Londonmetric et Workspace ont été initiées durant le mois contre un allègement en Segro, Swiss Prime ou Tritax.

MAI :

Le MSCI Europe clôture le mois de mai en baisse de -0,8% dans un contexte macro-économique toujours aussi instable, marqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, les confinements liés à la politique zéro-COVID en Chine, une inflation loin de ralentir et des banques centrales forcées de réagir. Sur le plan sectoriel, la 'value' et les hauts dividendes s'en tirent le mieux : énergie (+9%), banques (+5%), télécommunications (+2%) sont loin devant les secteurs à durée longue comme l'alimentation (-7%) ou l'immobilier (-6%).

Le secteur immobilier sous-performe largement le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit -4,2%), Deux segments souffrent particulièrement : l'immobilier logistique (Segro -19%, VGP -27%, Catena -18%) sous-performe suite au ralentissement de la croissance dévoilé par Amazon, et l'immobilier résidentiel (Balder -15%, TAG -7%) est pénalisé en relatif par l'accélération à la hausse des taux long en raison d'un levier financier plus important. A noter l'offre de rachat de la famille Otto sur D.Euroshop. qui a permis au segment commercial de résister durant le mois. Les lignes Cofinimmo, Aedifica et Londonmetric ont été renforcées face à des allègements en Unibail et SBB.

JUIN :

Le contexte macroéconomique continue à se détériorer en juin, toujours pénalisé par la crise énergétique et les contraintes d'approvisionnement alors que les banques centrales essayent de canaliser l'inflation. Le MSCI Europe est en baisse de -7,7% sur le mois. Le palmarès sectoriel reflète les craintes sur le cycle : santé (-3%), consommation courante (-3%) et alimentation (-4%) sont en effet loin devant les matières premières (-19%), l'immobilier (-17%) ou les loisirs (-15%).

Le secteur immobilier sous-performe donc largement le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit -15,9%), Si tous les segments sont en forte baisse, les divergences géographiques continuent à s'amplifier. La bonne résistance des marchés suisse (PSP -5%, Mobimmo -6%, Swiss Prime -9%...) et anglais (Big Yellow -4%, Safestore -8%, Assura et PHP -9%...) contraste en effet avec les marchés de la zone euro (Tag -35%, Unibail -26%, Aroundtown -25%, Covivio -22%...) et surtout la Suède (SBB -38%, Corem -42%, Nyfosa -34%, Balder -32%, Castellum -31%...) avec une inquiétude grandissante sur la capacité de refinancements dans le contexte actuel. Durant le mois, les positions en Balder, Big Yellow, Entra, Tag et Land Securities ont été allégées pour renforcer Vonovia, Gecina, Merlin, Shurgard et Aedifica.

JUILLET :

Le MSCI Europe clôture le mois de juillet en hausse de +7,6%. Le contexte macro-économique est toujours aussi instable et une crise politique se déclare en Italie, mais les marchés saluent des résultats du deuxième trimestre supérieurs aux attentes ainsi que des propos rassurants venant des banques centrales. Les secteurs à durée longue retrouvent des couleurs : industrie (+14%), immobilier (+13%) et technologies (+13%) étant en tête et loin devant les télécommunications (-1%), l'assurance (+1%) et les banques (+2%).

Le secteur immobilier surperforme donc le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit +12,3%), largement aidé par le mouvement de baisse sur les taux longs. Le marché suédois très sensible aux taux mène ce rebond (Balder +32%, Sagax +38%), alors que le marché suisse plus défensif est à la traîne sur le mois (Aalreal -1%, Swiss Prime Site +3%).

AOÛT :

Performance négative des marchés au cours du mois d'août (MSCI Europe -4,9%). Les marchés ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation. Le discours de J.Powell, à Jackson Hole, fin août a confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux. Concernant les secteurs, l'énergie (+2%), les loisirs (0%) et l'assurance (0%) sont loin devant la consommation cyclique (-13%) et l'immobilier (-12%).

Le secteur immobilier sous-performe donc le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit -10,8%). Malgré des publications solides, le secteur est lésé par les hausses de 50 à 90 pbs sur les taux longs de plusieurs pays européens et par l'envolée des prix de l'énergie qui menace de plus en plus les capacités des locataires à honorer leurs loyers. La baisse touche chacun des segments et chacune des géographies en dehors du marché suisse plus défensif. Les lignes Tag et Unibail ont été allégées durant le mois.

SEPTEMBRE :

Forte baisse des marchés au cours du mois de septembre (MSCI Europe -6,3%) pénalisés par la dégradation de l'environnement économique et géopolitique alors que les banques centrales poursuivent leurs hausses de taux. Tous les secteurs sont en baisse, les meilleurs étant les médias (-4%), les matières premières (-4%) et la santé (-4%), loin devant l'immobilier (-18%), les télécommunication (-13%) et la distribution non alimentaire (-10%).

Le secteur immobilier sous-performe donc de nouveau le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit -16,7%), victime des hausses continues de taux longs des différents pays européens. A l'image du mois dernier, la baisse touche chacun des segments et chacune des géographies en dehors du marché suisse plus défensif. Face à des conditions de financement qui se durcissent, les transactions sont rares et ne permettent pas de rassurer les marchés sur la direction des prix des actifs. Durant le mois, nous avons allégé les positions en Aroundtown, Klépierre et Unibail.

OCTOBRE :

Les marchés européens clôturent le mois d'octobre en hausse (MSCI Europe +6,2%) profitant des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux. Le palmarès sectoriel est dominé par les cycliques : loisirs (+16%), énergie (+11%), industrie (+11%) et automobile (+9%) sont loin devant l'alimentation (0%), les matières premières (+3%), la consommation courante (+3%) et les télécommunications (+4%).

Le secteur immobilier rebondit légèrement grâce à la stabilisation des taux longs en deuxième partie de mois, mais sous-performe de nouveau le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit +3,7%). La hausse est tirée par les segments de l'immobilier de bureaux (Great Portland +19%, Gecina +12%, Land Securities +12%), des commerces (Klépierre +14%, Unibail +12%, Hammerson +10%) et de la logistique (Catena +13%, Sagax +10%, Safestore +10%). Quelques dégradations par les agences de crédit privent de rebond le segment du résidentiel (TAG -23%, Balder -7%) et les dernières évolutions négatives de la saga Orpéa pénalisent l'immobilier de santé (Aedifica -2%, Icade -1%, Cofinimmo -1%). Durant le mois, nous avons initié des positions en CA Immobilien et Catena et renforcé Gecina contre des allègements sur Aroundtown, TAG, Balder, Castellum et Unibail.

NOVEMBRE :

Le rebond des marchés européens s'étend en novembre (MSCI Europe +6,9%). La dégradation des chiffres macroéconomiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0 -Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Le palmarès sectoriel est ainsi dominé par les matières premières (+15%), les technologies (+14%) et la consommation (+10%), loin devant les secteurs défensifs que sont les produits de base (-2%), l'alimentation (-1%) et les télécommunications (0%).

Le secteur immobilier rebondit légèrement grâce à la poursuite de l'apaisement sur les taux longs, mais sous-performe de nouveau le MSCI Europe sur le mois (FTSE EPRA Nareit +2,5%). La hausse est tirée par les segments les plus cycliques : immobilier de bureaux (Colonial +10%, British Land +10%, Land Securities +8%), et commerces (Klépierre +8%, Unibail +6%, Hammerson +25%). Le segment du résidentiel souffre de propos prudent sur les dividendes à venir (TAG -10%, LEG -8%, Grand City -3%) alors que le segment logistique a vu de nombreux acteurs procéder à des augmentations de capital (VGP, Montea, Catena, et Intervest). Les résidus en VIB et Grand City ont été vendus durant le mois, Aroundtown, Entra et Unibail ont été allégés et CA Immobilien a été renforcé.

DECEMBRE :

Les marchés actions terminent difficilement l'année, face à la fermeté des discours des banques centrales, bien décidées à continuer leur resserrement agressif en 2023 en dépit des craintes de récession. Le MSCI Europe abandonne - 3,5% sur le mois de décembre (- 9,5% sur l'année). Sur le plan sectoriel, en tête figurent les gagnants de la hausse des taux : banques (0%), assurance (0%) alors que les technologies (-7%), l'automobile (-6%) et les loisirs (-6%) sont à la traîne.

De façon surprenante dans ce contexte de forte hausse des taux longs, le secteur immobilier surperforme en décembre (FTSE EPRA Nareit -1,6%). Le fait marquant du mois est la décision d'Aroundtown (-5%) de ne pas rembourser par anticipation une obligation hybride, qui a mis sous pression les foncières aux bilans les moins solides (Vonovia -6%, Unibail -4%, Grand city -4%). Le résidu en Entra a été soldé durant le mois, Aroundtown et Vonovia ont été allégés contre des renforcements en Cofinimmo, Gecina et WDP.

Sur la période, concernant le compartiment Groupama Europe Action Immobilier :

- la valeur liquidative de la part IC (FR0011051622) est passée de 21 540,68 au 31/12/21 à 13 347,38 au 30/12/22, soit une performance de -38,04%.
- la valeur liquidative de la part G (FR0011051671) est passée de 17 600,24 au 31/12/21 à 10 788,80 au 30/12/22, soit une performance de -38,70%.
- la valeur liquidative de la part N (FR0011051655) est passée de 209,69 au 31/12/21 à 128,89 au 30/12/22, soit une performance de -38,53%.
- la valeur liquidative de la part M (FR0011051663) est passée de 13 207 au 31/12/21 à 8 112 au 30/12/22, soit une performance de -38,58%.

La performance de l'indice de référence, FTSE EPRA / NAREIT Developed Europe Capped dividendes nets réinvestis, sur la période s'établit à -36,57%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	4 910 851,47	3 603 603,19
VONOVIA SE	946 992,00	704 337,45
LEG IMMOBILIEN AG	54 505,01	1 466 535,64
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD		1 140 068,40
GECINA NOMINATIVE	936 938,85	124 020,00
AEDIFICA SA	946 361,13	77 200,00
SEGRO REIT		989 468,30
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN		914 705,80
COFINIMMO SA	696 983,59	118 090,00
VIB VERMOEGEN AG		805 789,11

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **1 516 639,93** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE ARTICLE 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Groupama Europe Actions Immobilier

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama Europe Actions Immobilier,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Europe Actions Immobilier constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Digitally signed by
YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF
BOUJANOUI, c=FR, o=
EY et ASSOCIES, ou=
0002 817723687, email
=youssef.boujanoui@fr.
ey.com
Date: 2023.04.14 12:38:
21 +02'00'

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 449 181,03	77 578 275,44
Actions et valeurs assimilées	40 932 541,10	77 373 815,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 932 541,10	77 373 815,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 516 639,93	204 459,45
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 516 639,93	204 459,45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	90 748,84	80 837,41
Opérations de change à terme de devises		
Autres	90 748,84	80 837,41
COMPTES FINANCIERS	348 200,34	238 946,32
Liquidités	348 200,34	238 946,32
TOTAL DE L'ACTIF	42 888 130,21	77 898 059,17

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 196 250,25	67 266 226,86
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	8 949 449,75	2 369 282,95
Report à nouveau (a)	8 434,03	21 562,97
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 908 274,37	7 730 828,14
Résultat de l'exercice (a,b)	533 382,18	377 233,10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	42 779 241,84	77 765 134,02
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	107 392,87	132 925,15
Opérations de change à terme de devises		
Autres	107 392,87	132 925,15
COMPTES FINANCIERS	1 495,50	
Concours bancaires courants	1 495,50	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	42 888 130,21	77 898 059,17

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 055,02	0,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 312 701,15	1 329 602,07
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 313 756,17	1 329 602,50
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 005,39	1 255,97
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 005,39	1 255,97
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 312 750,78	1 328 346,53
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	697 926,44	923 759,49
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	614 824,34	404 587,04
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-81 442,16	-27 353,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	533 382,18	377 233,10

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
 La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
 La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Frais de gestion

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	77 765 134,02	75 026 720,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 666 337,46	4 071 405,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 398 234,69	-14 239 521,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 741 554,13	8 749 171,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 319 755,87	-445 397,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 304,08	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-925,68	-181,52
Frais de transactions	-64 388,05	-56 212,12
Différences de change	-954 471,24	987 669,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-25 896 503,26	3 840 502,45
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 037 492,12	18 859 011,14
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-18 859 011,14	-15 018 508,69
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-375 633,40	-573 609,02
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	614 824,34	404 587,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	42 779 241,84	77 765 134,02

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							348 200,34	0,81
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 495,50	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	348 200,34	0,81								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 495,50									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	11 287 886,17	26,39	5 728 687,75	13,39	3 640 412,18	8,51		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	48 030,66	0,11	15 375,10	0,04				
Comptes financiers	90 930,82	0,21	38 993,01	0,09	24 277,90	0,06	23 217,30	0,05
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 293,49
	Coupons et dividendes en espèces	88 853,71
	Autres créances	601,64
TOTAL DES CRÉANCES		90 748,84
DETTES		
	Rachats à payer	13 432,78
	Frais de gestion fixe	93 960,09
TOTAL DES DETTES		107 392,87
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 644,03

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G		
Parts souscrites durant l'exercice	16,0290	222 369,30
Parts rachetées durant l'exercice	-249,5590	-2 784 427,77
Solde net des souscriptions/rachats	-233,5300	-2 562 058,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	331,9250	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC		
Parts souscrites durant l'exercice	35,0000	693 024,85
Parts rachetées durant l'exercice	-10,0800	-189 971,04
Solde net des souscriptions/rachats	24,9200	503 053,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36,0010	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,010	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N		
Parts souscrites durant l'exercice	17 237,17300	2 750 943,31
Parts rachetées durant l'exercice	-39 107,48900	-6 423 835,88
Solde net des souscriptions/rachats	-21 870,31600	-3 672 892,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	300 377,76000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 8 925,88 0,12
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 4 083,64 0,95
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 0,28 0,28
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 684 916,64 1,36

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 516 639,93
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	1 516 639,93
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 516 639,93

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	8 434,03	21 562,97
Résultat	533 382,18	377 233,10
Total	541 816,21	398 796,07

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G		
Affectation		
Distribution	96 686,43	158 327,40
Report à nouveau de l'exercice	5 973,34	11 240,93
Capitalisation		
Total	102 659,77	169 568,33
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	331,9250	565,4550
Distribution unitaire	291,29	280,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	15 755,41	21 368,80

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 714,61	1 683,36
Total	7 714,61	1 683,36

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M		
Affectation		
Distribution	1,96	1,73
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total	1,96	1,73
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,010	0,010
Distribution unitaire	196,00	173,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,36	0,28

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N		
Affectation		
Distribution	429 540,20	225 573,65
Report à nouveau de l'exercice	1 899,67	1 969,00
Capitalisation		
Total	431 439,87	227 542,65
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	300 377,76000	322 248,07600
Distribution unitaire	1,43	0,70
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	170 343,06	112 786,82

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 949 449,75	2 369 282,95
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 908 274,37	7 730 828,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	6 041 175,38	10 100 111,09

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	512 713,17	1 285 952,50
Capitalisation		
Total	512 713,17	1 285 952,50

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-32 721,03	23 678,26
Total	-32 721,03	23 678,26

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	11,95	17,45
Capitalisation		
Total	11,95	17,45

	30/12/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 561 171,29	8 790 462,88
Capitalisation		
Total	5 561 171,29	8 790 462,88

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	82 967 009,51	95 625 419,21	75 026 720,41	77 765 134,02	42 779 241,84
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G en EUR					
Actif net	8 326 446,09	10 727 809,57	8 405 964,17	9 952 145,02	3 581 074,08
Nombre de titres	626,5840	631,5720	567,9950	565,4550	331,9250
Valeur liquidative unitaire	13 288,63	16 985,88	14 799,36	17 600,24	10 788,80
+/- values nettes unitaire non distribuées	283,98	481,00	529,78	2 274,19	1 544,66
Distribution unitaire sur résultat	440,00	445,00	293,00	280,00	291,29
Crédit d'impôt unitaire	17,936	16,026	19,336	37,79	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	67,05	51,23	37,14	19,87	17,99
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC en EUR					
Actif net	15 328,84	20 006,58	17 922,98	238 692,28	480 519,18
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000	11,0810	36,0010
Valeur liquidative unitaire	15 328,84	20 006,58	17 922,98	21 540,68	13 347,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	326,72	226,03	69,92	2 136,83	-908,89
Capitalisation unitaire sur résultat	401,40	352,10	188,95	151,91	214,28

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M en EUR					
Actif net	99,05	129,99	117,04	132,07	81,12
Nombre de titres	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010
Valeur liquidative unitaire	9 905,00	12 999,00	11 704,00	13 207,00	8 112,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	217,00	365,00	420,00	1 745,00	1 195,00
Distribution unitaire sur résultat			810,00	173,00	196,00
Crédit d'impôt unitaire			15,00	28,00	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	340,00	624,00			
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N en EUR					
Actif net	74 625 135,53	84 877 473,07	66 602 716,22	67 574 164,65	38 717 567,46
Nombre de titres	471 996,27100	421 100,08600	377 735,81800	322 248,07600	300 377,76000
Valeur liquidative unitaire	158,10	201,56	176,32	209,69	128,89
+/- values nettes unitaire non distribuées	3,38	5,79	6,42	27,27	18,51
Distribution unitaire sur résultat	3,49	2,88	1,18	0,70	1,43
Crédit d'impôt unitaire	0,20	0,207	0,25	0,35	(*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	28 000	1 704 080,00	3,98
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	27 000	163 215,00	0,38
VONOVIA SE	EUR	156 000	3 435 120,00	8,03
TOTAL ALLEMAGNE			5 302 415,00	12,39
AUTRICHE				
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG	EUR	14 000	396 900,00	0,93
TOTAL AUTRICHE			396 900,00	0,93
BELGIQUE				
AEDIFICA SA	EUR	17 500	1 326 500,00	3,10
COFINIMMO SA	EUR	19 500	1 632 150,00	3,81
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	75 000	2 002 500,00	4,68
TOTAL BELGIQUE			4 961 150,00	11,59
ESPAGNE				
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	113 000	679 130,00	1,59
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	114 000	1 000 350,00	2,34
TOTAL ESPAGNE			1 679 480,00	3,93
FINLANDE				
KOJAMO OYJ	EUR	74 000	1 021 200,00	2,39
TOTAL FINLANDE			1 021 200,00	2,39
FRANCE				
COVIVIO SA	EUR	12 000	665 400,00	1,56
GECINA NOMINATIVE	EUR	25 000	2 378 750,00	5,56
ICADE EMGP	EUR	5 000	201 200,00	0,47
KLEPIERRE	EUR	61 000	1 313 330,00	3,07
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	25 000	1 215 750,00	2,84
TOTAL FRANCE			5 774 430,00	13,50
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN SA	EUR	110 000	240 130,00	0,56
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	21 000	899 850,00	2,10
TOTAL LUXEMBOURG			1 139 980,00	2,66
ROYAUME-UNI				
BIG YELLOW GROUP	GBP	32 000	413 682,73	0,96
BRITISH LAND CO ORD	GBP	225 000	1 001 944,21	2,34
CAPITAL COUNTIES PROPERTIES	GBP	130 000	156 043,96	0,37
DERWENT VALLEY HOLDINGS PLC	GBP	32 000	854 054,66	2,00
GREAT PORTLAND ESTATES PLC	GBP	60 000	334 742,18	0,78
LAND SECURITIES REIT RG	GBP	210 000	1 470 769,23	3,44
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	GBP	140 000	271 873,77	0,64
PRIMARY HEALTH PROPERTIES	GBP	600 000	749 281,49	1,76
SAFESTORE HOLDINGS PLC	GBP	106 000	1 128 994,08	2,64
SEGRO REIT	GBP	372 000	3 201 568,89	7,49
SHAFTESBURY PLC	GBP	50 000	207 382,36	0,48

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TRITAX BIG BOX REIT	GBP	370 000	577 988,17	1,35
UNITE GROUP	GBP	75 000	769 230,77	1,79
WORKSPACE GROUP REIT	GBP	30 000	150 329,67	0,35
TOTAL ROYAUME-UNI			1 1 287 886,17	26,39
SUEDE				
AMASTEN FASTIGHETS AB	SEK	16 500	19 823,30	0,04
CASTELLUM AB	SEK	80 000	908 252,96	2,12
CATENA AB	SEK	8 000	279 562,06	0,65
FABEGE --REGISTERED SHS	SEK	65 000	518 468,56	1,22
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	SEK	260 000	1 134 434,93	2,65
NYFOSA AB	SEK	78 000	565 347,00	1,32
SAGAX -B-	SEK	58 000	1 233 515,43	2,88
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NO	SEK	165 000	257 880,89	0,61
WALLENSTAM AB-B SHS	SEK	75 000	296 081,47	0,69
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	SEK	73 000	515 321,15	1,21
TOTAL SUEDE			5 728 687,75	13,39
SUISSE				
ALLREAL HOLDING	CHF	3 000	456 934,53	1,07
MOBIMO HOLDING AG-REG	CHF	1 400	334 599,22	0,78
PSP SWISS PROPERTY	CHF	13 000	1 428 426,76	3,34
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	17 500	1 420 451,67	3,32
TOTAL SUISSE			3 640 412,18	8,51
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			40 932 541,10	95,68
TOTAL Actions et valeurs assimilées			40 932 541,10	95,68
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	7,141	1 516 639,93	3,55
TOTAL FRANCE			1 516 639,93	3,55
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 516 639,93	3,55
TOTAL Organismes de placement collectif			1 516 639,93	3,55
Créances			90 748,84	0,21
Dettes			-107 392,87	-0,25
Comptes financiers			346 704,84	0,81
Actif net			42 779 241,84	100,00

Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M	EUR	0,010	8 112,00
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G	EUR	331,9250	10 788,80
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N	EUR	300 377,76000	128,89
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC	EUR	36,0010	13 347,38

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3,32	EUR	0,01	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	90 950,76	EUR	274,01	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 732,353	EUR	17,27	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	96 686,433	EUR	291,29	EUR

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,96	EUR	196,00	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1,96	EUR	196,00	EUR

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	429 540,20	EUR	1,43	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	429 540,20	EUR	1,43	EUR

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part I, C - Code ISIN : FR0011051622

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 75% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Islande, en Norvège, en Suisse ou au Liechtenstein et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part I, D - Code ISIN : FR0011051630

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 75% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Islande, en Norvège, en Suisse ou au Liechtenstein et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part N, D - Code ISIN : FR0011051655

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 75% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Islande, en Norvège, en Suisse ou au Liechtenstein et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part M, D - Code ISIN : FR0011051663

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 75% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Islande, en Norvège, en Suisse ou au Liechtenstein et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part G, C/D - Code ISIN : FR0011051671

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Classification SFDR : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 75% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Islande, en Norvège, en Suisse ou au Liechtenstein et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

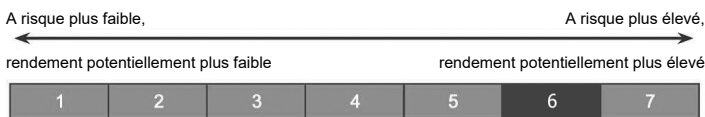
Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Dénomination du produit : GROUPAMA EUROPE
 ACTIONS IMMOBILIER -
 ID

Identifiant d'entité
 juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 77,93%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
2022	74,78	50
2021	-	-

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

Afin de mesurer l'atteinte de son objectif d'investissement durable, le compartiment utilise des indicateurs de contribution des activités des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises. Cette contribution, évaluée par notre fournisseur de données ESG, peut être fortement positive, positive, neutre, négative ou fortement négative. La part d'investissement durable du compartiment correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent très positivement ou positivement à l'un des 16 ODD de l'ONU sans contribuer de manière négative ou très négative à tout autre ODD. A ce stade, la répartition du portefeuille répondant spécifiquement à un objectif environnemental ou à un objectif social est difficilement identifiable dans la mesure où une partie des ODD, comme l'ODD 11 - Villes et communautés durables, identifie des activités contribuant sans distinction à des enjeux environnementaux et sociaux.

Part des investissements durables	77,93%
--	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Certains indicateurs portant sur les principales incidences négatives sont considérés tout au long du processus d'investissement et font partie intégrante de la méthodologie ESG adoptée par l'OPC. Les investissements potentiels seront donc examinés via l'analyse de données quantitatives et qualitatives, conformément à la stratégie d'investissement de l'OPC. Une évaluation des principales incidences négatives sera effectuée au niveau de l'OPC et sera rapportée annuellement au sein du rapport périodique du Compartiment.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Violations des principes de l'UNG	Non suivi des violations des principes de l'UNG
0	0

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1				
		Émissions de GES de niveau 2				
		Émissions de GES de niveau 3				
		Émissions totales de GES				
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone				
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements				
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles				
5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie					
6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique					
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0	0		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires	0	0		

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0	0		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,195	0,195		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,359	0,359		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement				
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.				

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2022 au 31/12/2022

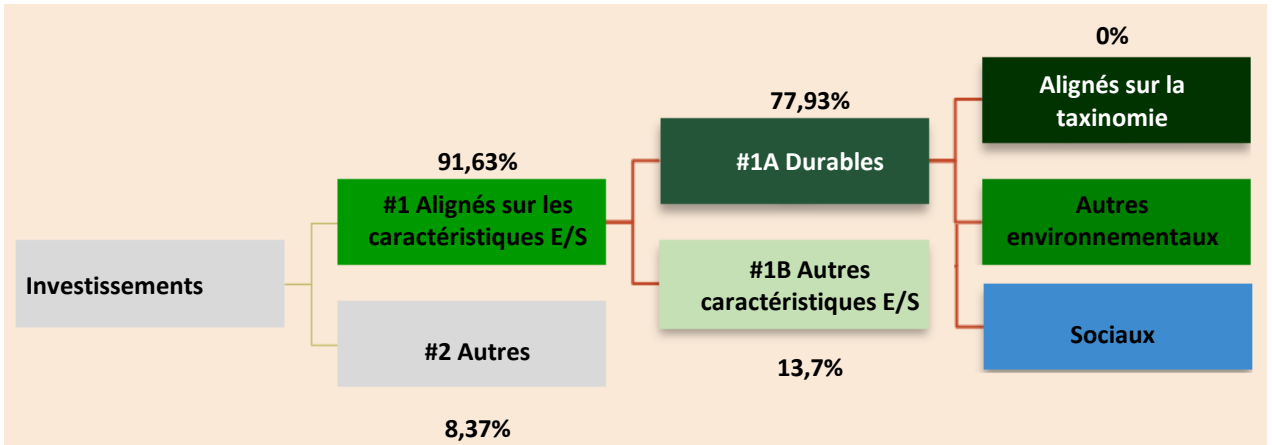
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VONOVIA SE (XETR)	Immobilier	8.19%	Allemagne
SEGRO PLC (XLON)	Immobilier	8.08%	Royaume-Uni
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS (XSTO)	Immobilier	4.61%	Suède
LEG IMMOBILIE SE (XETR)	Immobilier	4.25%	Allemagne
WAREHOUSES DE PAUW SCA (XBRU)	Immobilier	3.84%	Belgique
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD (XAMS)	Immobilier	3.55%	France
GECINA SA (XPAR)	Immobilier	3.54%	France
COFINIMMO (XBRU)	Immobilier	3.22%	Belgique
LAND SECURITIES GROUP PLC (XLON)	Immobilier	3.17%	Royaume-Uni
SWISS PRIME SITE-REG (XSWX)	Immobilier	2.62%	Suisse
PSP SWISS PROPERTY AG-REG (XSWX)	Immobilier	2.62%	Suisse
SAFESTORE HOLDINGS PLC (XLON)	Immobilier	2.61%	Royaume-Uni
CASTELLUM AB (XSTO)	Immobilier	2.43%	Suède
KLEPIERRE (XPAR)	Immobilier	2.32%	France
AEDIFICA (XBRU)	Immobilier	2.23%	Belgique

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Non applicable



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

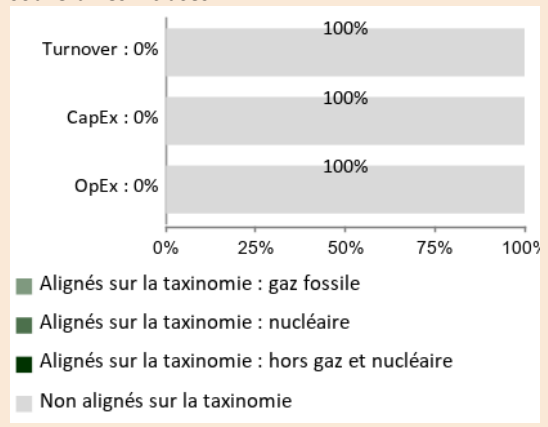
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie** de l'UE ?

- Oui
 Nucléaire
 Gaz fossile
 Non

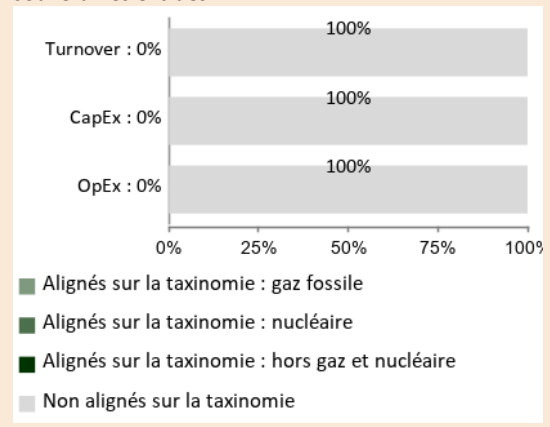
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 0,78% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
---	-----------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2022	0%
2021	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
--	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés. Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 75% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement durant tout l'exercice. En lien avec l'aspect environnemental, nous avons allégé toute l'année les titres résidentiels allemands (Vonovia, TAG, Grand City) qui avaient des programmes ambitieux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements, mais qui au vu du durcissement des conditions de financements, ont annoncé de fortes réductions sur ces programmes d'investissement. Après renforcement, la principale surpondération porte désormais sur Gecina, classé 'Opportunité ESG' par notre équipe de recherche, le titre accélère en effet sa trajectoire bas carbone avec pour objectif zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2030.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable